LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 9 mai 1877.

L'orageuse séance de la Chambre des députés fait, aujourd'hui, le fond de toutes les conversations politiques. Deux questions, l'une de M. Garnier, et l'autre de M. Paul de Cassagnac, ont, vous l'avez vu par le compte-rendu officiel, à peu près accaparé toute la séance, soulevé des débats d'une violence extrême, et a mené des scènes tumultueuses tout-à-fait indignes d'une assemblée délibérante; c'est à peine si une demi-heure a été consacrée à la discussion du projet de loi municipale. Je n'ai pas besoin d'ajouter que nul n'approuve de tels faits; mais je suis heureux de constater que la plus grande partie des blâmes émis retombent sur les députés de la gauche. Les droites sont restées relativement très-calmes au milieu des cris et des vociférations qui partaient, à chaque instant, des bancs opposés. Elles ont fait preuve à maintes reprises de beaucoup de sagesse et de forte discipline.

Quant aux réflexions qu'inspire le fond même de cette misérable discussion, vous les avez, sans doute, déjà faites vous-mêmes. Je vous signalerai seulement un fait qui en dit plus que tous les commentaires possibles sur l'effet du discours de M. Paul de Cassagnac. A la suite de la séance, M. le comte Orloff et tout le personnel de l'ambassade russe, ont fait déposer leurs cartes chez l'honorable député du Gerse.

Pendant que nos députés employaient ainsi un temps précieux, la Chambre des communes anglaises continuait avec beaucoup d'animation mais aussi de sage prudence, la discussion sur la politique de l'Angleterre en Orient. Tant qu'il n'y aura pas eu de vote formulé, il sera difficile de se faire une opinion bien arrêtée sur les conséquences de cette discussion, et il semble qu'elle doive se continuer jusqu'à vendredi. Toutefois, on peut croire d'ores et déjà, que la politique anglaise restera celle d'une neutralité absolue, jointe à des efforts diplomatiques pour localiser la lutte. C'est, en effet, ce qui résulte clairement du long discours prononcé par M. Cross, secrétaire d'Etat pour l'extérieur, discours dont je vous ai dit deux mots, hier, et dont le texte arrivé, aujourd'hui, à Paris, est exactement conforme à l'analyse publiée par le télégraphe.

On annonce, d'autre part, que cette politique de l'Angleterre sera en même temps celle de l'Autriche, dont la déclaration de neutralité sera publiée ces jours-ci. La France, vous le savez, ne saurait en avoir d'autre, et notre gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de la neutralité et de ses nationaux. La première division de l'escadre de la Méditerranée, doit se rendre sous peu dans les eaux des Dardanelles, tandis que la division commandée par le contre-amiral de Jonquières ira se placer dans l'Archipel. Il est question, en outre, de la formation d'une escadre pour être jointe à la division du Nord, mais cette nouvelle me paraît quelque peu hasardée.

M. Jules Simon a eu ce matin un long entretien avec le maréchal de Mac-Mahon. Entre autres choses, il aurait été question, paraît-il, dans cette conférence du mouvement administratif, lequel, m'assure-t-on sera vendredi ou samedi à l'officiel.

Ce mouvement, je crois l'avoir déjà dû, pourvoir au remplacement de M. de Larnac, préfet de l'Aude, appelé à d'autres fonctions et à celui de MM. Bousquet Poltz et Varu à la suite du dernier remaniement.

M. Jules Simon aurait aussi entretenu le maréchal de la circulaire que M. Martel doit adresser aux évêques; mais tout ce que j'ai pu apprendre à cet égard, c'est que rien n'est encore décidé.

Il n'est pas moins certain que le ministère se prépare à soutenir si besoin est, une lutte contre le clergé. L'envoi d'une circulaire aux préfets pour leur demander la note exacte des associations catholiques qui se trouvent dans leurs départements, est confirmé. De plus, s'il faut en croire l'*Evènement*, M. Méline, d'accord avec le garde des sceaux, ferait préparer en ce moment, à la chancellerie, tous les textes de loi que les procureurs généraux auront à consulter, si leur devoir les oblige à exercer des poursuites contre des personnes de l'état ecclésiastique.

J'ai eu occasion de vous annoncer que les négociations relatives au traité de commerce anglo-français, avaient été suspendues à la suite du départ des délégués anglais revenus à Londres pour prendre de nouvelles instructions. Il paraît qu'ils viennent d'envoyer de nouvelles propositions, d'après lesquelles il y aurait un nouveau traité de dix ans, séparé en deux périodes de 5 ans chacun. Les droits sur les fils réduits de moitié dans la première période, seraient supprimés pour la seconde.

Les droits sur les houilles, les fers et les tissus, seraient successivement et progressivement réduits à la moitié de la taxe actuelle.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont toujours peu intéressantes. En Europe, on ne signale que la continuation des mouvements de concentration des troupes russes, et quelques combats d'artillerie sans importance entre les cuirassés turcs et les batteries roumaines. En Asie, des combats d'avant-poste et des préparatifs de siége devant Kars.

(*Autre correspondance.*)

Paris, 9 mai 1877.

Après la séance d'hier, il n'est plus douteux que M. Jules Simon n'est pas le ministre de M. le maréchal de Mac-Mahon, mais l'exécuteur servile des hautes œuvres de la gauche et des radicaux. M. Martel nous avait déjà appris combien le ministre de la justice sait peu respecter la magistrature; M. Jules Simon s'est montré le digne collègue de M. Martel, dans l'affaire de la religieuse et du maire de Saint-Léger. Une enquête et une instruction judiciaire ont constaté l'innocence d'une accusée, et M. Jules Simon se croit le droit de ne tenir aucun compte d'une décision de la justice et il ose maintenir une injuste révocation prononcée à la suite des plus révoltantes calomnies!

Il n'y a pas d'honnête homme qu'une pareille conduite ne puisse indigner. Voilà l'homme qui préside aux destinées de notre pays!

Si les séances parlementaires sont de plus en plus orageuses, la faute en est à la présence et à la parole de deux ministres qui soulèvent les plus légitimes réprobations.

M. Grévy a répété, hier, à plusieurs reprises, qu'il n'était plus possible de discuter paisiblement.

Les députés, en revenant, hier soir, de Versailles, disaient que si les séances continuaient avec les mêmes violences, c'était la fin du régime parlementaire; cette situation rappelle celle de 1851 quand les orages de l'Assemblée législative ont amené le coup d'Etat. D'où viendra, aujourd'hui, le coup de force? Voilà l'inconnu, mais il y a un pressentiment général que nous marchons à une solution violente.

Le rapport de M. Guichard sur le budget des cultes fait connaître qu'il existe en France 14.000 congrégations des deux sexes, chiffre qui, dans la discussion de ce budget, va donner lieu à toutes sortes de déclamations de la part des gauches. Mais le rapport aurait pu dire aussi, qu'il existe dans notre pays 313 mille cabarets..... Les gauches préfèrent évidemment l'influence moralisatrice exercée par ces derniers établissements à celle exercée par les congrégations religieuses.

La situation extérieure devient, chaque jour plus menaçante. Les renseignements diplomatiques de Londres assurent que l'Angleterre est bien décidée à frapper un grand coup en Orient, soit que la Russie marche sur Constantinople, soit qu'elle s'étende en Asie.

On m'écrit de Constantinople, le 4 mai :

Ce n'est point le grand vizir Eddem-Pacha qui gouverne, mais Mahmoud Dumet, le grand maître de l'artillerie. Redif, le ministre de la guerre, est aussi tout puissant mais malheureusement très peu capable. Il entrave l'action du colonel Buker qui, depuis sa triste aventure contre une demoiselle anglaise dans un wagon, est passé au service de la Turquie. Le colonel presse le ministre de la guerre d'établir une intendance digne de ce nom.... Redif répond :

« Une intendance c'est un luxe occidental dont une armée Ottomane peut parfaitement se passer.

» Nos soldats n'ont pas besoin de manger comme les Anglais et les Allemands : Ils vivent avec 3 biscuits par jour. — Mais encore pour que ces 3 biscuits ne viennent pas à manquer, faut-il une intendance sérieuse — Erreur! je m'en suis parfaitement passé pendant ma campagne de l'Yémen.

« Ce même Redif a refusé les 300 officiers anglais que Racker s'engageait à lui fournir et les 80 magyares, accourus à Constantinople, que Klapka s'est vu obligé de repatrier. Avec un bon commandement dont le défaut se fait vivement sentir, l'armée Ottomane; qui a d'admirables soldats, aurait pu non-seulement résister glorieusement à l'invasion, mais la refouler même sur le sol de la Roumanie.

» Le Sultan que la camarilla entretient dans des craintes continuelles, ne se croit plus en sûreté dans son palais de Dolma-Bagliché, construit sur un terrain plat — et s'est logé sur une hauteur dans le kiosque de Yildiz, au-dessus du Tcheugau; — la prison de Mourad. La nouvelle habitation impériale est entourée de troupes, et ses alentours sont parcourus jour et nuit, par de fréquentes patrouilles. Cela ne semble pas assez : sur les sommets de la colline, on va ériger des tentes pour de nombreux soldats. Ainsi Mahmoud-Dumset et Redif, en faisant croire au pauvre Abdul-Hamid, qu'ils veillent comme de fidèles gardiens, sur ses jours menacés, détraquent de plus en plus son cerveau malade — et restent les maîtres de la situation.

« Un mécontentement général existe, mais ne se manifeste encore que par des murmures contre les deux favoris, dont la position deviendra très-chanceuse, en cas de revers militaires. »

Les journaux républicains et radicaux ont essayé de triompher de la dernière élection de St-Malo, au profit de la République. Le *Journal de Rennes*, en position d'être bien informé, publie des renseignements et des chiffres qui démentent toutes les assertions des feuilles républicaines. Le *Journal de Rennes* conclut ainsi :

» Le simple rapprochement de ces chiffres suffit à démontrer, avec évidence, qu'on ne peut tirer aucune conclusion favorable à la République, d'un scrutin, où dans trois cantons sur cinq, le candidat républicain a perdu 700 voix, et où son élection est déterminée par deux cantons ruraux catholiques qui ont donné la majorité de leurs suffrages à leur compatriote, en ajoutant foi à ses solennelles promesses en faveur de la religion.

» Nous verrons si M. Durand tiendra plus fidèlement ses engagements à cet égard que ses collègues de la majorité républicaine qui acceptent pour chef M. Gambetta et pour cri de ralliement : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »

Le 10 avril dernier, a été close la période de 25 ans, pendant laquelle le gouvernement s'était interdit d'autoriser aucune société de Crédit foncier, autre que le Crédit foncier de France. Mais l'expiration de son monopole n'enlève, à cet établissement, aucun des avantages qui lui sont conférés pour *toute sa durée*, par le décret du 28 février 1852 et la loi du 10 juin 1853.

P. S. — On lit, ce soir, dans le journal bonapartiste l'*Ordre* :

« A la suite de la séance d'hier, à la Chambre des députés, S. Exc. M. le comte Orloff et tout le personnel de l'ambassade russe ont fait déposer leurs cartes chez M. Paul de Cassagnac. »

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

Une illusion

C'est une chose excellente que la discussion, en ce que, serrées de près, les questions les plus complexes dégagent des vérités qu'on ne soupçonnait guère, et dont le public, — qui se passionne pour ou contre, souvent bien plus par sentiment que par la notion réelle des choses, — a besoin d'être instruit pour en juger sainement. C'est ainsi que le débat ouvert sur la question économique du jour, à propos des traités de commerce, nous révèle, en leur donnant leur proportion véritable, certains côtés de cette question dont on s'était et (pourquoi ne le dirions-nous pas?) dont nous nous étions, nous-même, un peu exagéré l'importance.

Le grand argument des libres-échangistes absolus, de ceux qui iraient jusqu'au sacrifice de nos industries textiles et métallurgiques, c'est que « notre pays a besoin d'exporter les produits de son sol; qu'il faut que les frontières étrangères soient ouvertes à ces produits, et en première ligne et surtout, à nos vins. » Oui, c'est presque au nom de l'industrie vinicole que l'évolution commerciale de 1860 a été faite, et c'est en son nom encore aujourd'hui, qu'on la veut accentuer. On y insiste comme sur le point capital et à chaque fois que les négociateurs français hésitent à concéder quelque chose, on crie : « prenez garde à vos vins! »

Tout naturellement, nous avons cru que l'Angleterre consommait une notable quantité de notre production et était, pour notre industrie vinicole, une cliente d'une importance extrême. Nous le croyions d'autant plus que, à Bordeaux même, parmi les négociants, l'idée libre-échangiste est défendue avec énergie et comme une question d'intérêt primordial.

Mais voici que la discussion qui s'est élevée entre les commissaires anglais et français a amené à produire des chiffres, et nous avouons que ces chiffres nous ont prodigieusement étonné, nous osons même dire désillusionné, comme nous allons l'expliquer.

Nos commissaires, en échange de quelques concessions, sur les fers et les fils, demandaient des reductions sur les droits d'entrée de nos vins en Angleterre; ce qui fut refusé, au nom de l'intérêt du budget anglais. Mais cela amena à produire des chiffres; et ces chiffres ce sont, très justement, des feuilles qui défendent le libre-échange dans son application la plus large, qui les annuent. Ils ne sauraient donc être suspects. Dans son numéro du 21 avril, l'*Economiste français* publie le tableau suivant, qui indique la consommation des vins français en Angleterre, depuis 1860 :

Années.	Gallons.	Tonneaux.
1860	1.125.599	5.627
1861	2.229.028	11.145
1862	1.900.344	9.501
1863	1.939.555	9.697
1864	2.305.756	11.528
1865	2.611.771	13.058
1866	3.365.302	16.829
1867	3.595.598	17.977
1868	4.501.931	22.509
1869	—	—
1870	—	—
1871	4.467.068	22.335
1872	4.771.402	23 757
1873	5.714.030	28.570
1874	5.079.302	25.396
1875	5.289.935	26.450
1876	6.745.710	33.728

En 1876, voici quelle a été la consommation des principales espèces d'autres vins :

Vins d'Espagne : 6,461,233 gallons, soit 32,305 tonneaux.

Vins de Portugal : 3,752,099 gallons, soit 18,760 tonneaux.

Le gallon représentant une contenance de 4 litres 54 cent., il en résulte que l'Angleterre a tiré de France, en 1876, — l'année la plus élevée, — 306,090 hectolitres de vin.

Trois cent six mille hectolitres, représentant 33,748 tonneaux. Or sait-on quelle est la production moyenne totale de nos vignes, en France? Environ 70 à 80 millions d'hectolitres par an. Il en résulte que notre importation, en Angleterre, même sous l'empire des traités, avec le droit réduit à 1 shilling par gallon n'a pas atteint à la deux centième partie de notre production. On remarquera, en outre que, depuis quatre ans, l'augmentation a été peu sensible.

D'un autre coté, nous lisons, dans un article spécial, consacré à ce sujet, par le *Soleil*, que notre exportation totale, en vins, n'a guère varié depuis vingt ans, et qu'elle est stationnaire, un peu au-dessus de 2 millions d'hectolitres, sur lesquels l'Angleterre n'en prend que 306.000. Il ressort de ces chiffres deux choses : c'est que notre voisine, qui ne nous prend qu'une partie infime de notre récolte, n'a pas le droit de se montrer si exigeante, et qu'après tout, le meilleur et le plus grand consommateur des vins de France, c'est encore le peuple français, puisqu'il absorbe à lui seul, à peu près toute la production, qui varie de 70 à 80 millions d'hectolitres à la réserve de ces deux millions d'hectolitres d'exportation.

C'est parce que nous imaginions que cette exportation se faisait sur une échelle bien plus vaste, que nous étions d'avis de négocier prudemment avec nos voisins. Mais, en vérité, tout le monde pensera, comme nous, que ce n'est pas le cas, ni la peine, pour arriver à un tel résultat, de sacrifier nos industries intérieures et de frapper, dans leur travail, le million et demi d'ouvriers que nos manufactures emploient. Au lieu de demander au prix de sacrifices onéreux, des réductions de taxes à l'Angleterre, mieux ferions-nous, peut-être, d'opérer, chez nous-mêmes, ces réductions, afin de permettre à ces ouvriers de consommer plus de vin qu'ils n'en peuvent maintenant acheter, en raison des droits énormes qui les grèvent. Voilà la vérité; et les producteurs ne s'en plaindraient point, sans doute. Notre meilleur client, on vient de le voir, c'est nous-mêmes, et les raisonnements que l'on fait pour établir que l'Angleterre consommerait plus, si elle dégrevait ses droits, se peuvent appliquer à la France aussi, et plus justement.

On objectera qu'il y a là 33,000 tonneaux de transports pour la marine. Hélas! nous voudrions bien savoir combien sur ce chiffre, en transportent les navires français? Ces traités de 1860 n'ont guère profité à notre marine, on le sait.

Notre conclusion, c'est que nous pensions qu'il s'agissait de chiffres bien autrement élevés, et que les Anglais paraissent nous demander trop, vraiment, en échange de ce qu'ils offrent.

(*Journal du Havre*).

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

La restauration de l'ancien canal de Roubaix, de Croix à la Deûle, et de Roubaix à la frontière belge qui va s'effectuer, exigera une somme de 100,000 fr. environ, y compris 12.000 fr. de dépenses imprévues et d'épuisements.

L'adjudication de ces travaux aura lieu le 28 mai à la préfecture du Nord.

—

L'Université catholique de Lille vient de faire exécuter par M. Bureau, graveur, les matrices des médailles qu'elle destine, sans doute, à ses lauréats. L'avers porte sa devise autour d'un écusson à ses armes, qui sont composées de quatre quartiers : 1er quartier, les armoiries pontificales, 2e, le livre universitaire; 3e et 4e, les armoiries de la Flandre et celles de l'Artois. L'écusson est surmonté de la figure de Notre-Dame de la Treille. Le revers, qui est lisse, est destiné à recevoir le nom du lauréat.

—

Nouvel avis aux réservistes :

Le général commandant les 3e et 4e subdivisions, a puni d'une peine disciplinaire de huit jours de prison le nommé Bon, Jules, disponible de la classe de 1872, de la commune de Saint-Aubin, pour avoir changé de résidence sans en faire la déclaration dans le délai de deux mois prescrit par la loi du 18 novembre 1875.

—

Un vol des plus hardis a été commis, mercredi matin, à l'auberge du *Grand-Cerf*, rue St-Brice, à Tournai.

Vers neuf heures et demie, la dame de la maison s'aperçut qu'on avait fracturé le tiroir d'un meuble qui se trouvait dans sa chambre, et qu'on en avait extrait une somme de six à sept mille francs, des bagues, des boucles d'oreilles et deux montres, jusqu'à des papiers. L'argent volé se trouvait préparé dans différentes bourses : il y avait là pour le brasseur, le boulanger, le boucher et une somme en réserve. Les soupçons de la dame se portèrent immédiatement sur un voyageur, nommé Wanaerts, se disant marchand-colporteur, qui avait logé dans la maison et était resté un certain temps seul, le matin, à l'étage. La police le fila avec rapidité, et l'on sut bientôt qu'il s'était fait conduire à Roubaix en voiture de louage.

Le cocher qui a conduit cet adroit voleur jusqu'à Roubaix, raconte que Wanaerts est descendu de voiture place Ste-Elisabeth, et qu'il a continué sa route à pied, en pénétrant dans l'intérieur de Roubaix.

Et depuis lors on a perdu ses traces.

—

La Société de tir à l'arc à la perche : *Les Amis-Réunis* de Roubaix, ont donné, hier, un grand concours aux amateurs de France et de Belgique :

Voici le résultat du tir :

1er prix, 200 fr., M. André Bourgeois, Roubaix.
2me prix, 100 fr., M. Amand Pottier, Roubaix.
3me prix, 100 fr., M. Soens, Lille.
4me prix, 50 fr., M. Alph. Vaissier, Roubaix.
5me prix, 50 fr., M. Henri Nys, Roubaix.

—

La Société Chorale, l'*Union des Travailleurs*, a, comme nous l'avons annoncé, fait bénir sa bannière hier, à l'Eglise Sainte-Elisabeth.

C'est M. l'abbé Malcys qui a donné la bénédiction.

Afin d'accomplir cette cérémonie avec quelque éclat, la *Grande-Fanfare* avait bien voulu prêter le concours de ses œuvres. Deux morceaux de bon goût ont été joués dans l'Eglise. La *Revue d'honneur* de Clodomer, et *Diane*, marche de Tillard.

Après la cérémonie, il y a eu réunion au local de la société, rue de Lannoy.

La bannière de l'*Union des Travailleurs* est fort belle. En velours vert brodé d'or, elle porte le nom de la société et le millésime de 1877, date de sa fondation.

—

Dimanche soir, Mme Fontaine, de Roubaix, attendait l'ouverture du théâtre, à Lille. Tout à coup, elle sent un mouvement dans sa poche, puis, au moment où une main en sortait, elle la tient ferme. Elle contenait son porte-monnaie. Elle appelle un sergent de ville et lui raconte le fait.

Cependant, comme l'individu lui a rendu son porte-monnaie, elle pria le sergent de ville de ne pas donner suite à l'affaire. L'agent n'entendit pas de cette oreille là. Il saisit le voleur et le conduisit au poste. C'était un nommé L. Haze, un des plus forts voleurs à la tire de notre ville. Il a, en effet, subi trois condamnations de un an à dix-huit mois. Malgré ses protestations d'innocence, il a été condamné à deux ans de prison par le tribunal correctionnel.

—

L'affaire Aublin doit se dérouler le 18 et le 19 mai devant les assises de Douai. Aublin a choisi pour défenseur Me d'Hooghe, et Me Rossignol a été désigné d'office pour défendre Crochon.

—

L'affaire de M. Debus est venue, mercredi matin, devant la cour de Douai, le prononcé du jugement a été remis à lundi prochain; M. Debus s'est défendu lui-même; il ne s'est passé aucun incident remarquable. M. le premier président remplissait les fonctions de procureur général.

—

L'*Etoile belge* nous apporte les détails suivants sur le parricide de Termonde, dont l'auteur a été arrêté, à Lille :

Dimanche dernier, vers cinq heures du soir, la ville de Termonde fut profondément impressionnée par la nouvelle d'un assassinat commis par un fils dénaturé sur sa vieille mère, dame veuve De Beul, négociante, Marché-au-Lin, à Termonde.

Le parricide, âgé de 35 ans, a des antécédents judiciaires des plus mauvais; renvoyé de l'armée pour inconduite notoire, il a subi depuis diverses condamnations graves.

L'assassin était fugitif pour se soustraire aux condamnations qu'il n'avait pas purgées.

Il entra dans la maison paternelle vers 4 heures de l'après-midi. La vieille dame De Beul était seule dans la maison. Le monstre (il ne mérite d'autre nom) se jeta sur la pauvre femme, lui donna un violent coup de casse-tête sur le crâne, puis, armé d'un instrument tranchant, il lui fit une large et profonde entaille dans le cou.

Un détail qui montre que ce fils dénaturé avait perdu tout sentiment humain, c'est qu'au moment où il avait le genou sur la poitrine de la victime, celle-ci le supplia de lui conserver la vie et elle obtint pour réponse : « Non! il faut mourir!!! »

Le mobile du crime a été le vol; l'assassin a en effet soustrait une somme assez importante. Après avoir enlevé l'argent, l'assassin est retourné dans l'appartement où gisait la malheureuse mère, afin de s'assurer si elle était bien morte; plusieurs fois il agita un trousseau de clefs, frappa violemment du pied sur le plancher de l'appartement, et voyant que sa victime ne donnait plus signe de vie, il s'esquiva vers cinq heures. Ce n'est que vers six heures, au retour d'un autre fils De Beul, qui s'était rendu à Anvere, que le crime fut découvert.

Plusieurs docteurs donnèrent les premiers soins à la pauvre femme qui, heureusement respirait encore.

Le spectacle était horrible : au premier aspect, les hommes de l'art crurent que la tête était presque séparée du corps! M. le procureur du roi, MM. Angelet, juge d'instruction et Isidore Van Stoppen greffier, avertis immédiatement, procédèrent aux constatations et informations.

On comprendra sans peine les scrupules maternels de la victime; le même soir, elle ne voulait pas désigner l'assassin.

Ce ne fut que le lendemain qu'elle fit connaître tous les détails de l'horrible drame.

—

Le marché au blé, à Lille, est mieux approvisionné : 1.450 hect. environ. Vente assez lente de 25.50 à 28.50. en baisse commerciale de 1.25 à 1.50 à l'hect. Les fariniers cotent de 46 à 48 fr. l'hect. Les prix réels de vente sont de 45.50 à 46.50 les 100 kilog.

Les cultivateurs continuent de se montrer satisfaits de l'apparence des récoltes en terre. Ils demandent quelques journées de pluie et du temps doux.

Le 7 mai, une nommé Lequette Jean-Baptiste, âgé de 32 ans, né à Beaumetz-les-Cambrai, valet de charrue à Proville et domicilié à Boursies, conduisait sa charrue dans les champs; le cheval auquel il venait d'infliger une correction, lui envoya une ruade qui l'atteignit dans l'abdomen et le blessa mortellement. Lequette, reconduit à Proville, y mourut le lendemain vers 4 heures du matin. Il laisse une veuve et quatre enfants en bas-âge.

—

Pendant la nuit du 3 au 4, un malfaiteur a pénétré, à l'aide d'effraction, dans la chapelle élevée à Saint-Riquier, à Neuf-Berquin, par la piété de la famille L. Debaye. Le voleur a respecté, ou plutôt n'a pas vu la châsse d'or que le saint porte au cou, mais il a enlevé le tronc de la chapelle qui contenait de 15 à 20 fr. On ne croit pas que le coupable soit un homme du pays.

—

Le dévouement de François Bart, le garde barrière de Ronchin, qui préserva d'un déraillement imminent le train express de Lille-Paris, a motivé, on se le rappelle, une souscription organisée, en sa faveur, par quelques voyageurs. Nous avons fait parvenir à Bart dit l'*Echo* les fonds qui nous avaient été remis à son adresse. Nous l'avons trouvé souffrant encore des suites de ses blessures. Dès sa guérison complète, il doit être nommé à un autre poste.

—

On est venu nous présenter, dit le *Courrier de l'Aisne*, un œuf de poule, pondu le 23 avril, et présentant une dimension, un poids et une constitution vraiment extraordinaires.

Cet œuf pese 201 grammes. Il mesure 19 centimètres et demi de diamètre dans le sens du grand. La coquille en est dure et parfaitement conformée.

Après l'avoir ouverte, nous y avons trouvé une quantité considérable de blanc, un jaune constitué très-normalement, et un second œuf, de dimension ordinaire également constitué dans les conditions habituelles, sauf l'épaisseur de la coquille qui est très-résistante.

La poule qui a pondu ce phénoménal œuf double, est de taille moyenne, plutôt petite que grande, et n'a point paru trop incommodée de sa laborieuse opération. Elle appartient à M. Alphonse Leclère, cultivateur à Monceau.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mai. — Charles Wuytack, rue Sélérino. — Marie Willem, rue des Fondeurs, cour Vienne, 11. — Irma Croyset, rue Beaurewaert, 8. — Aline Ingelbrecht, rue de Tourcoing, 75. — Julienne Devaere, rue de Courtrai, 4. — Palmyre Haroux, rue Ste-Thérèse, 31 — Henri Lebrun, rue des Longues-Haies, cour Debouvrie, 11. — Léon Ecrin, rue Beaurewaert, 5. — Léonie Poupé, rue du Chemin-de-Fer, 13. — Albert Wilmot, rue du fort Mulliez, 14. — Georges Duyck, rue de la Barbe d'or, 24. — Arthur Vandenbrouck, rue du haut Fontenoy 22. — Elise Questroy, rue Lavoisier, 20.

DU 8. — François Vannieuwenhuize, aux Trois-Ponts, 86. — Angèle Covez, rue Sainte-Elisabeth, cour Carrein. — Henri Hespel, rue des Longues-Haies, cour Pierre Desrumaux, 3. — Prudence Hellinckx, rue des Longues-Haies, cour Verkimbre, 1. — Georges Dubar, rue de Lille, cour Becquet. — Ide Coucke, rue de Beaurewaert, cour Tonneau, 1. — Elisa Roos, rue de la Barbe-d'Or, 35. — Marie Wille, rue Daubenton, 26. — Georges Castelain, rue du Moulin, 122. — Pierre Delmotthe, rue de Vaucanson, cour Wattel, 4. — Marie Denollet, rue de Beaurewaert, cour Tonneau, 4. — Victor Vivier, rue du Fontenoy, 125.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mai. — Charles Dejonghe, 3 mois, rue de la Guinguette, cour Denis. — Henri Bulteaux, 10 ans 11 mois, rue de la Chapelle-Carrette, cour Lagache, 5. — Veyer, présenté sans vie, rue de l'Ouest, 91. — Marie Schutyser, 30 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Elise Carbon, 11 mois, rue du Fresnoy, 2. — Achille Desmarets, 6 jours, au Fontenoy, cour Brabant. — Edmond Cortvriend, 6 mois, rue de la Guinguette, 28. — Augustine Mazurelle, 22 ans, 10 mois, rue des Anges. — François Masson, 10 mois, 18 jours, rue Duflot, 11. — Hortense Grenier, 10 mois, sentier du Ballon, 169.

DU 8. — Berthe Molembroucke, 3 mois 14 jours, rue de l'Epeule. — Hélène Dubrunfaut, 1 an 11 mois, rue de Croix, 9. — Louis Lebrun, 19 ans 6 mois, rue de l'Hommelet, 104. — Liévin Kerkhove, 74 ans, fileur, aux Petites-Sœurs. — Joseph Loy, 1 an 7 mois, rue Bernard, cour Charlemagne Mayot, 30. — Célina Druel, 1 an 2 mois, rue du Fresnoy, cour Devos. — Marie Christiaens, 1 an 2 mois 12 jours, rue de Lille, cour Debrue 11. — Henri Delgrange, 15 ans, Hôtel-Dieu. — Sidonie Deryck, 35 ans ménagère, rue de Naples. — Lodois Wimsenques, 1 an 5 mois, rue du Tilleul, cour Derville, 1. — Gustave Renard, 15 jours, rue Archimède, 78.